

**ABONNEMENTS**  
 LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES  
 Trois mois..... 5 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Un an..... 16 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS  
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

**INSERTIONS**  
 LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.  
 Annonces... 25 c la ligne  
 Réclames... 50 c.  
 M. Haas, rue J.-J. Rousseau, 3  
 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX  
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

**Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.**

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Paris..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — .. Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	7h30	9h30	5h25	7h50	9h30	7h50
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX..... —	10 30	8 36	10 30	5 37	8 10	9 37	5 37
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	7h48	3h 3	7h34	PÉRIGUEUX..... —	6 50	8 36	4 45	6 7	8 49	9 57	6 7
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	10 58	5 46	11 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	5 46	8 49	9 57	10 6	8 49
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	3 28	10 18		AGEN..... — Départ.	5h50	2h	6h10	8 44	10 32	7 2	9 11
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49	9 34			Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31	8 55	10 41	7 18	9 11
Duravel.....	6 27	2 14	6 58	7 45	12 42	7 53					9 7	10 52	7 35	9 23
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	12 39	4 39	3 4					9 25	11 8	7 54	9 41
Fumel.....	7 1	2 44	7 19											
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26											

Cahors, le 3 Janvier 1874

ASSEMBLÉE NATIONALE

Revue des Journaux

Salut à l'année nouvelle ! Puisse-t-elle réaliser ce que l'année 1873 a commencé !  
 Un pouvoir conservateur, honnête, sincèrement attaché au progrès, a été constitué par le patriotisme de l'Assemblée nationale; et nous avons à la tête de ce pouvoir le plus loyal, le plus brave et le plus intègre des citoyens français. Dieu veuille que la majorité, qui a élevé cet abri contre l'anarchie et la ruine, après tant de désastres, maintienne dans ses rangs la bonne harmonie qui, seule, peut assurer la victoire à l'ordre social et à la vérité catholique. Cette majorité, faible et malheureusement divisée en elle-même dans plusieurs circonstances du passé, est le suprême espoir de tous les gens de bien qui veulent arriver, par l'entente et les concessions réciproques, à l'établissement d'une forme gouvernementale également salutaire pour la paix publique et pour les libertés publiques.  
 Assurément, ce n'est pas la République qui peut devenir cette forme gouvernementale, si nous voulons asseoir l'avenir de la France. La République nous donne chaque jour, au sein des nombreux Etats de l'Amérique qui pratiquent ce gouvernement, le spectacle de la perturbation dans la politique, le commerce, et le crédit public. On peut dire, en faisant une seule exception pour les Etats-Unis, que le plus mauvais gouvernement européen est encore un gouvernement parfait à côté du Pérou, du Mexique, du Paraguay, de l'Equateur, d'Haiti et de tant d'autres Etats du Nouveau Monde, condamnés à la République.  
 Nous devons prendre au sérieux l'œuvre du 24 mai et du 19 novembre. Il faut que tous les partis considèrent comme inviolable la septennalité des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. Ce délai de sept ans, sous une autorité forte, est indispensable à la rénovation générale qui doit s'opérer dans le pays, par l'apaisement et le travail. Mais il est utile, il est moral que, pendant ces sept ans, le mot République soit remplacé par un autre, quel qu'il soit, qui ne rappelle pas des souvenirs dangereux, et qui ne puisse être le point de ralliement de tous les ennemis de la société.

Le nouvel impôt sur les passavants et sur le droit d'entrée des vins dans les villes a été adoptée après une longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Magne, ministre des finances, Léon Say, Guichard, Raudot, de Grasset et Pagès Dupont. Notre député a défendu cette fois, comme dans toutes les circonstances, les intérêts des populations viticoles. Malheureusement, les efforts des orateurs qui ont combattu M. Magne sont restés impuissants. Une minorité très forte, mais insuffisante, de 258 voix a repoussé l'augmentation proposée, qui a été votée par 382 voix. Voici, d'après le Journal officiel, les observations présentées par M. Pagès Dupont :

Je voterai contre l'article 16 présenté par le Gouvernement et par la commission du budget. Je ne viens pas faire un discours; je veux seulement et simplement vous exposer en quelques mots quels sont les droits qui pèsent aujourd'hui sur les boissons. Les faits valent mieux que toutes les phrases et toutes les déclarations.

Une fois que vous aurez entendu les détails que je désire vous donner, vous verrez si vous pouvez augmenter encore les charges de la viticulture.

On a pu faire, en 1870, une brochure intitulée : « Les seize impôts de la vigne. » Pendant que l'économiste, M. Durrieux, écrivait sa brochure, il découvrit un dix-septième impôt, de telle sorte que « les seize impôts de la vigne » devinrent pour lui « les dix-sept impôts. »

Il y a là une certaine exagération, parce que l'auteur a développé et séparé diverses taxes qui appartiennent en quelque sorte à une même famille.

Voici la vérité absolue sur les charges qui frappent la propriété viticole et qui entravent incessamment les transactions commerciales dont les vins sont l'objet :

- 1<sup>o</sup> Contribution directe ;
- 2<sup>o</sup> Passavant, exigé chaque fois qu'un propriétaire fait transporter du vin d'une de ses caves dans une autre ;
- 3<sup>o</sup> Impôt de circulation, tantôt sous la forme d'acquit à caution chaque fois que le vin est transporté dans un entrepôt, tantôt sous la forme de droit de congé, chaque fois que le vin est vendu à un particulier ;
- 4<sup>o</sup> Impôt de consommation, c'est-à-dire droit de détail quand le vin est vendu par les débiteurs ;
- 5<sup>o</sup> Impôt connu sous le nom de licence, payé également par le marchand en gros qui a droit d'entrepôt, par les débitants pour droit d'entrepôt, par le propriétaire qui veut vendre son vin au détail, par le marchand distillateur, enfin par les propriétaires qui sont obligés de mettre dans leurs vins une certaine quantité d'alcool ;
- 6<sup>o</sup> Droit d'entrée perçu par l'Etat pour le vin qu'on introduit dans les villes ;
- 7<sup>o</sup> Droit d'octroi, au profit des villes.

Le total, messieurs, est de sept impôts différents, qui écrasent un grand nombre de départements. C'est trop, beaucoup trop : je trouve que la viticulture est suffisamment chargée. En conséquence, je le répète, je voterai contre l'article, et je vous prie de le repousser. (Approbation sur divers bancs.)

**Gazette de France.**

Plus clairvoyants que les chefs de nos diverses fractions républicaines, les hommes d'Etat de Berlin et du Quirinal se rendent parfaitement compte de l'énergie rivalité de la France ; ils comprennent très-bien que le jour où notre pays rentrera dans sa voie véritable, c'est-à-dire dans celle de la conservation, il ne sera plus possible de l'empêcher de se relever et de reprendre sa place en Europe. Aussi tous leurs efforts tendent-ils uniquement à empêcher une pareille éventualité de se réaliser jamais. C'est dans ce but que le gouvernement de Berlin a resserré les liens qui l'unissaient depuis longtemps avec l'Italie, qu'il n'a négligé aucun moyen pour s'assurer le concours de cette Italie unitaire qui doit son existence à la politique anti-française de l'empire. Les optimistes, ceux qui s'imaginent qu'on peut conjurer un péril en le dissimulant, s'efforcent en vain de rassurer l'opinion en affirmant naïvement, d'après de prétendues déclarations de M. Nigra, qu'il n'existe aucun traité entre l'Allemagne et l'Italie; on sait ce que valent de notre temps les déclarations et les démentis de la diplomatie. Il se peut, d'ailleurs, qu'il n'y ait ni protocole ni convention écrite. Qu'importe si les bases d'une alliance sont arrêtées, si les deux gouvernements sont rapprochés par une communauté d'intérêts parfaitement comprise de part et d'autre ?

Ce qui est certain, c'est que l'influence allemande est toute puissante aujourd'hui en Italie. On sait aussi à quel point elle s'étend sur la Suisse. L'opinion s'est émue dans ces derniers temps des bruits qui ont couru relativement à des dispositions belliqueuses de l'Italie à notre égard. On affirme à Berlin, dans le monde politique, que le prince de Bismarck, cédant aux critiques du parti militaire qui lui reproche de n'avoir pas tiré suffisamment parti des victoires des armées allemandes et dans le but aussi de faire diversion aux difficultés que lui créent à l'intérieur l'agitation confessionnelle et la menace d'une crise financière, serait résolu à reprendre dans le cours de 1874 une politique résolument hostile à la France. La Suisse et l'Italie, devenues aujourd'hui les satellites de l'Allemagne, provoqueraient par tous les moyens le gouvernement français de manière à lui faire perdre patience et à susciter une guerre dans laquelle elle se précipiterait d'intervenir sous le prétexte de défendre ses allés. Le comté de Nice et la Savoie rendus à l'Italie, la Franche-Comté, peut-être annexée à la Suisse, la Lorraine française et une partie de la Champagne ajoutées à l'Alsace, enfin la ruine définitive de la France seraient les fruits de la victoire.

Il y a peut-être quelque exagération à fixer, comme le font quelques-uns, les printemps prochains pour la date à laquelle ces plans doivent recevoir un commencement d'exécution, et à voir, par exemple, dans la convocation anticipée du Reichstag, un indice des projets belliqueux du gouvernement impérial; mais ce qui est hors de doute, c'est qu'à Berlin et au Quirinal on nous est profondément hostile et qu'on est bien résolu à profiter de toutes les circonstan-

tances pour nous empêcher de reprendre une situation qui soit de nature à inquiéter les unitaires d'Italie, de Suisse et d'Allemagne.

La chancellerie allemande était parfaitement résolue, dans le premier moment, à opposer un veto absolu à la tentative des monarchistes. Les journaux républicains, bien instruits de ces dispositions, chantaient déjà victoire. Leur joie ne devait pas être de longue durée; l'intervention de la Russie ne tarda pas à ramener le gouvernement de l'empereur Guillaume à des sentiments plus modérés. L'Allemagne dut se résigner à accepter l'éventualité de la Restauration, et promettre de ne point s'immiscer dans les affaires de la France tant que nous observerions fidèlement les clauses des derniers traités.

**Patrie.**

Les journaux radicaux essaient de faire un certain bruit autour de l'interdiction dont le gouvernement aurait frappé, à la frontière, des journaux étrangers, tels que la Patrie de Genève, le Nouvelliste vaudois, le National de Neuchâtel, le Progrès de Berne et les Etats-Unis d'Europe. On comprend bien que nous ne partageons pas sur ce point, plus que sur beaucoup d'autres, la colère de nos républicains de profession, et nous ne trouvons, au contraire, rien de plus naturel que de voir un gouvernement se protéger chez lui tout comme un simple particulier le ferait, et ne recevoir en définitive dans son intérieur que ceux qu'il lui convient d'y admettre. Comment ! Nous sommes obligés à chaque instant d'imposer, dans l'intérêt public, silence à nos concitoyens, et nous permettrions à des étrangers de venir crier très haut, sans entraves et sans aucune espèce de difficultés, ce que nous ne pouvons pas permettre à des Français de dire en France ! C'est là une théorie que ne soutiendrait pas des hommes de bonne foi et qu'on devrait se garder de défendre quand, comme les radicaux, on prétend au privilège exclusif du patriotisme et de l'amour de l'égalité.

Les finances espagnoles réalisent de plus en plus l'idéal de la prospérité républicaine. L'emprunt forcé reste une illusion; les bourses sont vides ou fermées. Quant au semestre de la dette publique qui va échoir, le gouvernement de M. Castelar en est réduit à inviter les porteurs de coupons à les déposer dans les caisses de l'Etat. Ces coupons serviront à payer l'emprunt forcé, ce qui ne donnera pas un réal au Trésor; dans le cas contraire, le gouvernement les paiera en espèce, mais plus tard, « quand la situation du Trésor le permettra. » Voilà des porteurs de coupons qui doivent bénir M. Castelar et sa république.

Il est impossible de ne pas approuver le dépôt du projet de loi concernant la librairie; car il était urgent de mettre un terme aux véritables scandales qu'avait produits, dans ce commerce, le décret rendu par MM. Favre et Gambetta le 10 septembre 1870. On sait qu'aux termes de cet arrêté révolutionnaire,

la librairie était absolument libre et que tout le monde avait le droit d'ouvrir, sans plus de formalités, magasin, boutique ou échoppe de livres. Or, depuis cette époque, le nombre des mauvais livres, des livres non pas seulement immoraux mais tout-à-fait repoussants, s'était accru dans des proportions inouïes. Il est impossible, à l'heure actuelle, de faire un pas, non point seulement dans les quartiers excentriques, populeux, mais encore dans les rues du centre, où se trouvent les fournisseurs des petits libraires et des petits libraires eux-mêmes, sans voir, à toutes les vitrines, des ouvrages, des brochures, des plaquettes, des livraisons où les illustrations le disputent au titre pour allécher les amateurs de ces méchants opuscules qui contiennent malheureusement plus encore que des grivoiseries. Nous ne parlons pas ici des petits factums ou des chansonnettes politiques dans les étalages en question, ce n'est plus la loi, ce n'est plus l'autorité qui est outragée, c'est la morale publique. Encore un peu, et l'on aurait vu reparaitre les honteuses publications et les gravures ignobles dont la Commune de Paris favorisait l'expansion à travers la ville.

On a donc sagement fait d'en revenir aux décrets qui, d'ailleurs, ont été en vigueur sous presque tous les gouvernements républicains, et dont le principal article porte que « nul ne pourra exercer le commerce de la librairie s'il n'a été breveté. » Toutefois, comme on n'a pas voulu se montrer ou injuste ou même sévère à l'égard des petits commerçants qui s'étaient établis depuis le 10 septembre et dont quelques-uns paraissent dignes d'intérêt, on a résolu en même temps de laisser subsister à côté des libraires brevetés des libraires autorisés. Ceux-ci n'auront qu'un titre provisoire et révocable, et ils pourront seulement vendre les livres autorisés par le colportage, les livres d'enseignement classique et les imprimés ou écrits périodiques dont la vente est autorisée sur la voie publique.

On aurait tort de croire, d'ailleurs, que dans les observations que nous présentons ici, nous ne visons que les petites librairies. La société française traverse en ce moment non pas seulement une crise politique, mais morale, qui exige une médication énergique. Jamais la littérature et le théâtre n'ont été plus corrompus qu'aujourd'hui, et ce n'est même plus une corruption aristocratique, élégante, d'un esprit fin, d'un agréable extérieur; il se joue en ce moment sur les théâtres de Paris trois ou quatre pièces — si l'on peut appeler cela des pièces — qui sont, remarquez-le, aussi bêtes qu'ignobles. M. le gouverneur de Paris a été obligé, hier, d'interdire une de ces exhibitions, dans laquelle les comédiens s'étaient mis, paraît-il, à broder encore sur le texte de MM. les auteurs. Si les faiseurs dramatiques continuent à exploiter le genre auquel, malheureusement pour nous, ils trouvent, semble-t-il, du profit, on se verra contrairement d'établir pour eux non plus un bureau de censure, mais un « bureau des mœurs. »

Ainsi se complètent, les uns par les autres, les mauvais livres et les mauvaises pièces. On vient de faire une première tentative pour arrêter l'essor des mauvais ouvrages; on sera contrairement, si le théâtre persévère dans la voie qu'il a adoptée, de prendre des mesures analogues à celles qu'on a prises contre la librairie.

La gauche républicaine a tenu réunion dimanche, à deux heures, à Paris, sous la présidence de M. Jules Simon, que ces honneurs ne consolent jamais de la perte de son cher portefeuille.

Dans cette séance on a juré sur cet portefeuille de repousser la proposition Philippoteaux. Rien de plus logique. Quand on est de la gauche républicaine, on doit désirer de voir la politique démagogique diviser l'armée, dissoudre la discipline et armer les généraux les uns contre les autres après les avoir préparés à ce rôle par les discordes des députés.

Dans cette réunion, les républicains de la gauche ont félicité M. Tirard « pour l'énergie » avec laquelle il a repoussé les attaques et les insinuations portées à la tribune contre la ville de Paris. » Cette mauvaise plaisanterie est un peu trop forte. M. Tirard n'a point eu à défendre Paris, que personne n'attaquait. On a dit que Paris a fait la Commune et que des gardes nationaux ont employé le temps du siège à se fédérer pour ce grand coup. Est-ce vrai ou est-ce faux ?

Le centre gauche, qui use de beaucoup de présidents et qui les use vite, — témoin MM. Chanzy, Ricard, Périet, Léon Say, Christophe que sais-je encore, — a nommé à cette fonction, qui paraît aussi délicate qu'éphémère, le très respectable M. Léon de Maleville. Naturellement, — car nulle part on n'est plus bavard qu'au centre gauche, — le nouveau président s'est hâté de faire un discours à ses collègues, discours qui ressemble, non point tout à fait à une oraison funèbre, mais à quelqu'un de ces éloges dont les académiciens honorent leurs prédécesseurs défunts.

Comprenant bien que le rôle du centre gauche a été plus grand dans le passé qu'il ne pourra jamais l'être dans l'avenir, M. de Maleville s'est plu à rappeler et surtout à exagérer les services que ce groupe a, selon lui, rendus à la France. S'il fallait en croire le nouveau président, c'est à cette fraction de la Chambre que la République devrait la prolongation de son existence. De quel œil les vrais républicains verront-ils cette prétention ? C'est affaire à eux; et comme nous ne cherchons point, pour notre part, à nous vanter d'avoir rien fait pour sauver la République, nous n'avons vraiment pas à intervenir dans ce débat.

La majorité ne trouvera pas de bien grands obstacles dans les rangs du centre gauche, car le nouveau commandant de ce corps d'armée a été obligé de reconnaître que l'indiscipline et la désunion s'étaient largement glissées dans les rangs de ses troupes. « L'esprit de discipline, » a-t-il dit, nous manque plus qu'il ne convient; » drait, et je vous demande avec instance de marcher unis et résolus dans nos votes. »

Nous craignons fort pour M. de Maleville que tous ses beaux conseils ne soient point suivis; le centre gauche, en effet, est, de toutes les fractions parlementaires, la plus difficile à discipliner. Composé d'hommes qui ont eu jadis d'autres aspirations que celles qu'on essaye maintenant de leur insuffler, et qui sont toujours prêts à revenir à leurs premières et légitimes amours, ce groupe voit sans cesse de nouvelles défections se produire, et les passages à l'ennemi ou plutôt les retours aux anciens amis sont de plus en plus fréquents. C'est là, en partie, ce qui fait la force des vrais conservateurs; c'est ce qui permettait à un député de la majorité d'émettre, l'autre jour, la très juste et très rassurante observation que voici : « On s'inquiète beaucoup, disait-il, d'élections semblables à celles de dimanche dernier, et l'on a raison à un point de vue général, car elles prouvent que le pays est travaillé par les plus détestables doctrines; mais on craint en même temps qu'après quinze ou vingt scrutins pareils, la majorité ne se trouve déplacée; là, on a tort. Car chaque fois qu'un député radical est nommé, quatre ou cinq honnêtes gens du centre gauche prennent peur et reviennent à nous. Les Barodet, les Ranc et les Marcou nous ont fait à nous beaucoup plus de bien qu'à la République et au centre gauche. »

Rien n'est plus vrai, M. de Maleville le sait bien; c'est ce qui le désole, et c'est ce qui nous console.

**Ordre.**

On se souvient peut-être d'un certain M. Robin, ancien capitaine d'infanterie de marine que le choix omnipotent de M. Gambetta, fit d'emblée général de division, et qui fut si funeste à l'armée du Nord où il avait un commandement.

Voici, à son sujet, une lettre adressée par M. le ministre de la marine à M. le comte de Ségur, et que nous trouvons au nombre des pièces justificatives annexées au rapport sur les marchés de la guerre :

*Ministère de la marine et des colonies. — Direction du personnel. — Paris, 16 mai 1873. — Monsieur et cher collègue, vous m'avez fait l'honneur de me demander des renseignements sur M. Robin (Anatole Charles-Henri), ex-capitaine d'infanterie de marine qui a exercé un commandement comme général à titre auxiliaire dans l'armée du Nord.*

M. Robin, pendant le temps qu'il a servi dans l'infanterie de marine, a été signalé comme faisant des dettes en s'étant compromis dans des affaires d'argent envers des tiers. Il était capitaine du 4<sup>e</sup> régiment, lorsque le 27 mai 1869, il fut porté absent illégalement de son corps. Il eût dû être traduit devant un conseil de guerre. Mais mon honorable prédécesseur, feu M. l'amiral Rigault de Genouilly mû par un sentiment d'indulgence, crut devoir se borner à accepter sa démission. Je dois ajouter qu'en quittant le corps, M. Robin a emporté les fonds de sa compagnie, 500 fr. environ, et qu'ils ont

dû être remboursés à l'Etat par son colonel. Recevez, etc.

*Le vice-amiral, ministre de la marine et des colonies, POTHUAU.*

Il est légitime d'espérer qu'à la première invasion de MM. Gambetta, Spuller et compagnie, M. le général de division Robin sera nommé maréchal de France.

**Informations**

Personne n'a oublié hélas! le désastre essuyé par l'armée de Chanzy au Mans. Les mobiles bretons ne purent conserver la position de La Tuilerie, et leur retraite détermina la victoire des Allemands. M. Gambetta accusa alors les mobilisés, qu'il taxa de lâcheté.

Or, il est aujourd'hui prouvé, par le rapport de M. de La Borderie, au nom de la commission des marchés, que les mobilisés ne purent tenir parce qu'ils étaient armés de fusils à percussion, et qu'ils recevaient des balles allemandes sans pouvoir se défendre.

M. de La Borderie établit, de la façon la plus indiscutable, que si les mobilisés n'ont pas été armés de fusils à tir rapide, c'est parce que M. Gambetta ne l'a pas voulu. Il avait à sa disposition des remington et des sniders; mais il s'est toujours refusé, malgré les objurgations de M. de Kératry, à les mettre entre les mains de soldats qu'il ne considérait pas comme suffisamment imbus de l'idée républicaine.

Les députés de la Bretagne veulent saisir l'occasion du dépôt du rapport de M. de La Borderie pour provoquer une discussion approfondie sur le camp de Conlie et la bataille de Mans. Ils veulent réhabiliter leurs compatriotes flétris par M. Gambetta, et nul ne pourrait désapprouver leur conduite.

Les discussions des divers rapports de la commission des marchés viendront probablement au commencement du mois de février.

**On lit dans le Français :**

Il paraît qu'il existe en ce moment des dissentiments assez vifs dans le sein de « l'Union républicaine; » c'est le nom qu'a pris le groupe parlementaire de l'extrême gauche. Plusieurs députés, entre autres MM. Ordinaire et Millaud, seraient en révolte contre l'attitude de réserve parlementaire que M. Gambetta, d'accord avec M. Thiers, recommande et prétend imposer au parti radical. Les dissidents sont las de cette tactique, et, d'ailleurs, ils se sentent poussés par la queue de leur parti. On a déjà plusieurs fois tâché d'ajourner, sous divers prétextes, les réunions périodiques de l'extrême gauche, de peur, assure-t-on, que la scission ne s'y manifeste avec une certaine violence.

M. Gambetta devient même suspect, paraît-il, à certains députés de la gauche.

L'ancien conseil municipal de Lyon et M. Barodet sont en ce moment l'objet, de la part de certains conservateurs lyonnais, d'une réclamation qui pourrait bien prendre la forme d'une demande en justice. On a découvert que, durant le temps passé par M. Barodet à la mairie de Lyon, certaines irrégularités auraient été commises, qui seraient de nature à engager la responsabilité des membres de l'ancien conseil municipal, et notamment de l'ancien maire de Lyon. La commission municipale se livre en ce moment à l'examen des comptes administratifs de 1872. Le *Courrier de Lyon* annonce qu'« en examinant ce compte on aurait découvert une certaine quantité de dilapidations, de gaspillages, sans compter des vicieux abusifs. »

M. Thierce, qui avait été nommé par le gouvernement de M. Thiers à la mairie du treizième arrondissement de Paris, vient d'être condamné par la 8<sup>e</sup> chambre du tribunal de police correctionnelle, à raison de différents détournements commis dans l'exercice de ses fonctions. D'après les livres tenus par lui-même, il aurait fait rentrer dans les caisses de sa mairie une somme de 20,293 francs. Sur cette somme, l'instruction établit un déficit de 9,984 fr. que M. Thierce n'a pu ni légitimer ni expliquer. L'inculpé avait encore détourné une somme de 180 fr. à lui remise, et provenant des manquements à l'appel des hommes de son bataillon. Puis enfin

il s'était approprié une somme de 53 fr., montant d'une souscription faite par le 134<sup>e</sup> bataillon pour offrir une épée d'honneur à Garibaldi.

Le retard apporté à l'examen de la loi sur les maires, quelque justifié qu'il soit par la nécessité de voter les lois budgétaires, a causé dans certains départements, notamment dans le Midi, une véritable déception. Le mal causé aux intérêts conservateurs par certaines administrations radicales est tout à fait intolérable, et prend de jour en jour un caractère plus menaçant. On signale le département de Vaucluse comme étant surtout en proie aux entreprises de la démagogie.

L'instruction du complot d'Autun a amené la découverte de listes d'otages dans un certain nombre de départements et l'arrestation de plusieurs personnes qui a été faite, il y a trois jours, à Saint-Etienne.

Le but que se proposaient les conjurés était, selon eux, de constituer une véritable république sur la base de la Commune comme type primordial.

**Nouvelles d'Espagne**

Après avoir été forcé de s'embarquer avec 12,000 hommes en fuyant les forces carlistes, qui l'avaient poussé vers la mer, le général Moriones débarqué aux environs de Santander, a entrepris une nouvelle campagne, qui probablement ne sera pas plus heureuse.

Cartagène, tient toujours entre les mains des socialistes-communards qui ont enrégimenté les forçats.

Quant aux nouvelles de Madrid, M. Castelar et autres citoyens qui ont passé leur vie à déclamer contre le despotisme et à demander « la liberté de la presse, » viennent de publier dans la *Gazette officielle* un décret qui supprime la législation actuelle et qui confère aux gouverneurs des provinces, le pouvoir de suspendre la publication des journaux. Autrefois les journaux espagnols étaient soumis au système très inoffensif des avertissements. Désormais ils seront soumis au droit pur et simple de suspension, selon le gré des gouverneurs. Voilà le régime républicain et ses libertés. Pas un jour de pouvoir sans la dictature.

Cette situation de l'Espagne inspire les réflexions suivantes au *Journal des Débats*,

« Ce n'est point par pur esprit de critique que nous suivons la marche des tristes événements qui s'accomplissent en Espagne; nous n'avons pas le droit d'aller chercher des pailles dans l'œil de notre prochain. Nous ne demanderions pas mieux que de voir le gouvernement du jour, quel que soit son titre, venir à bout du jacobinisme et du carlisme, de la Commune et de la réaction. Ce pauvre gouvernement fait ce qu'il peut; M. Castelar, qui jusqu'à présent avait vécu dans les utopies et dans les théories, est maintenant aux prises avec le réalisme et avec les faits; il doit trouver que ce n'est pas tout à fait la même chose. Mais ce qui est toujours la même chose, c'est le gouvernement. Un gouvernement établi devient par cela même réactionnaire, et de même qu'un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire, un gouvernement avancé en trouve toujours un pour l'être encore plus. Le télégraphe, ou ce qui en reste de ce côté-là, nous dira, d'ici à peu de jours, si les intransigeants ont voulu attendre le 2 janvier pour renverser le gouvernement, ou si les négociations qui nous sont quotidiennement annoncées comme engagées entre M. Castelar et M. Salmeron ont fini par aboutir.

Peut-être est-il nécessaire, pour éclaircir la situation, que nous rappelions que M. Castelar est chef du pouvoir exécutif et M. Salmeron président du Corps législatif. C'est du dissentiment de ces deux hommes politiques que naît la crise gouvernementale actuelle, indépendamment de la guerre des carlistes dans le nord, de la guerre de la Commune à Cartagène, et du manque absolu d'argent partout. On voit que le moment est bien choisi.

En Espagne comme dans tout le reste de l'Europe, ce sont les questions religieuses qui mettent le feu aux poudres. Il y a depuis assez longtemps déjà, dans ce vieux pays catholique, un grand nombre d'évêchés vacants, et M. Castelar, jugeant prudent de ne pas brouiller la République avec la cour de Rome, a fait récemment des présentations pour pourvoir aux principaux sièges métropolitains et à plusieurs sièges épiscopaux. On a vu aussi qu'il avait mis à la disposition du prélat qui vient d'être nommé cardinal, le palais d'Espagne à Rome. Ce sont ces



Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine sans purges et sans frais, par la délicieuse REVALESCIERE Du Barry, de Londres. Tout malade trouve, par la douce *Revalesciere Du Barry*, santé énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de M. le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan,

des docteurs Dédé, Wurrer, Camphell, Ure, Angels-tein, etc., etc. N<sup>o</sup> 68,914.

Luzarche (S.-et-O.), 5 décembre 1866. J'ai pris la *Revalesciere Du Barry* contre une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite. Je m'en trouve incroyablement bien sous tous les rapports. C'est par pur sentiment de justice, Monsieur, que je vous adresse ces lignes, pour vous exprimer ma reconnaissance d'une découverte aussi utile. — A. Gauthier.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalesciere* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalesciere Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que

la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 40 c. la tasse. — Envo contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

LACHAUD et BURDIN, Libraires-Éditeurs  
4, Place du Théâtre-Français, à Paris.

SPLENDIDES ÉTRENNES :

Guerre de 1870-1871, histoire politique et militaire, par A. WACHTER; 47 dessins inédits de A. DARJOU (rien n'a été publié d'aussi complet et

d'aussi exact), un beau volume grand in-8<sup>o</sup> Jésus, relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 20 fr.

Œuvres posthumes de Napoléon III, autographes inédits grand in-8<sup>o</sup>. — Prix, franco... 7 fr. 50.

La Mosaïque, revue pittoresque de tous les temps et de tous les pays, grand in-4<sup>o</sup>, formant un magnifique album de 416 pages, illustré de 350 gravures, richement relié. — Prix, franco... 11 fr. 50.

Le Siège de Paris, par FRANCISQUE SARCEY, illustré par BERTALL, un beau volume grand in-8<sup>o</sup>, richement relié et doré sur tranches. — Prix, franco... 5 fr.

Pour les extraits et articles non signés, Propriétaire-gérant, A. Layton.

Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie

E. BORS

rué Fénélon, à Cahors

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce; on trouvera chez lui les articles suivants :

Théières pour soirée, Cafetières élégantes pour limonadier et bourgeoisie, Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence, Lanternes pour calèches, voitures, omnibus, à huile de pétrole.

On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants: Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pincés, Moules pour gâteau, Réchauds, Fourneaux et fers à lisser, Soufflets de salons et de cuisine, Sceaux de chambres inodores avec brocs, Irrigateurs et tout espèce de Poterie d'étain.

Le Sieur BORS se charge également de tous les travaux FERBLANTERIE ZINGUERIE ETC.

Huile Pétrole et Essence première qualité

1874 ÉTRENNES 1874

à tout le monde

Photographie avec prime

jusqu'au 15 Janvier

Certitude et surprise pour chaque pose

Carte de visite, Médaillon en pied, réduites, à 10 fr. la douzaine.

Vignettes, 12 francs.

PHOTOGRAPHIE HONORÉ

E. BONNEMER

Successeur, boulevard Sud

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).

Prix: 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

Nos Maîtres hier

Études sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE, depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,

Par M. H. ANDRÉ,

Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. — En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix : 3 f. 50

AVIS


Le sieur BERGON, tailleur d'habits, rue des boulevards, à Cahors, a l'honneur de prévenir les pères de famille, qui ont leurs enfants au Lycée en qualité de pensionnaires, qu'il confectionnera pour leur compte, le costume complet, y compris le képi, col et gants, au prix de 70 fr. pour la taille la plus élevée, et au prix de 60 fr. pour la taille moyenne et la petite. Prix du pantalon de toile 6 fr. Il garantit la bonne exécution de ses ouvrages. Il tient à la disposition de ses confrères, toutes les fournitures en boutons, palmes, etc.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâtus, Jardin Puits, Granges: très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N<sup>o</sup> 111 et à la route N<sup>o</sup> 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, te remisés; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente. Toutes facilités pour le paiement.

1874  
CALENDRIER  
DU DÉPARTEMENT  
DU LOT



A CAHORS  
EN VENTE  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton.

LA RÉGLISSE  
SANGUINEDE  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

EAU MINÉRALE NATURELLE  
VICHY


Sources de l'Etat. Applications en médecine:  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.  
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie.  
HATREVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.  
Administration de la C<sup>o</sup> concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

GOUVERNEMENT DU PÉROU  
DREYFUS FRÈRES & Co. DE PARIS  
Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



Loi Congrès 11 nov. 1870 pour l'importation directe en Europe et Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE  
Bordeaux, chez M. Adolphe BOLLAY.  
Brest, Landerneau, chez M. EMILE VINCENT.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIARD.  
Dunkerque, chez MM. C. BOURDOUX et C<sup>o</sup>.  
Havre, chez M. E. FIGUERY.  
La Rochelle, chez MM. d'ORIGNY et FAUVIN fils.  
Lyon, chez M. Marc GUILLON.  
Marseille et C<sup>o</sup>, chez MM. A.-G. BODÉ et C<sup>o</sup>.  
Melun, chez M. V. LE BARRÉ.  
Nantes, chez MM. A. JAZOTY et HEARD.  
Paris, chez M. A. MONTESON-DEUX.  
Saint-Nazaire, chez MM. A. JAZOTY et HEARD.

A VENDRE  
Un fond de Café, situé à Cahors, en face de la Halle, connu sous le nom de *Café de l'Industrie*, tenu par M. BÉDÉ, pour rentrer en jouissance le 1<sup>er</sup> Juin prochain.  
A vendre également une MAISON et une VIGNE.  
S'adresser pour le tout, à M. BÉDÉ, ou à M<sup>e</sup> AGAR, notaire.

M. ESCOFFRE,  
CARROSSIER  
A CAHORS, BOULEVARD NORD.

Un Coupé d'occasion presque neuf, à quatre places, dans un bon prix, garniture neuve, reps soie, gris argent et peinture neuve.  
Phaéton neuf, bien monté, garniture verte en marroquin et drap, à prix réduit.  
Deux petites Voitures à quatre et six places, à prix réduit.  
Harnais noirs et jaunes et toutes sortes d'articles pour Sellerie et Carrosserie.  
Echange de Voitures d'occasion.

A CÉDER DE SUITE  
A Cahors  
UN CAFÉ  
parfaitement situé  
Matériel complet et tout neuf. — Assortiment de liqueurs.  
S'adresser au bureau du Journal.

Librairie Classique et Religieuse

Maison GODINAUD  
E. JOLY, SUCCESSEUR  
Galerie de Fontenille, à Cahors  
1874 ÉTRENNES 1874  
GRAND ASSORTIMENT  
DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE  
PRIX MODÉRÉS  
Papeterie de luxe et ordinaire, Fournitures de bureau, Registres carton, Cordes de Naples, Papier de Musique et livres de prix. — Objets de luxe, Fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE  
Préparée par J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-Saint-Paul, Paris, d'une efficacité prompte et certaine contre les rhumes, gripes, toux, catarrhes, extinctions de voix, et les affections de la gorge et du larynx.  
Prix de la boîte: 1 fr. 50.  
Dépôt à Paris, 26, r. N<sup>o</sup> des-Petits-Champs, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

1874 ÉTRENNES 1874  
Jusqu'au 1<sup>er</sup> Février prochain  
15  
PORTRAITS CARTES  
POUR 10 FRANCS  
PHOTOGRAPHIE  
G. KOLB  
10, rue de la Mairie, maison de la pharmacie Vinel.  
ROZIÈRES  
Coiffeur - Parfumeur, à Cahors.  
Étrennes riches du jour de l'an. — Bonbons extra-fins garantis. — Marrons glacés. — Cartonnages et Jouets d'enfants. — Bonbons pour desserts et soirées.